

(1)

(N° 164.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 19 AOUT 1919

Rapport des Commissions réunies de la Justice et de la Guerre chargées d'examiner le Projet de Loi mo- difiant le Code de procédure pénale militaire.

*(Voir les nos 265, 297 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants
du 13 août 1919.)*

Présents : MM. le comte GOBLET D'ALVIELLA, président ; le baron
ORBAN DE XIVRY, BEHAEGHEL, LIBIOULLE, CARPENTIER, Edgar
VERCRUYSE et DE RO, rapporteur.

MESSIEURS,

Vos Commissions de la Justice et de la Guerre se sont trouvées unanimes
pour vous proposer l'adoption du Projet.

Celui-ci a été voté à l'unanimité par la Chambre des Représentants.

Il s'agit de régulariser et d'organiser une situation spéciale créée par les
événements tout à fait imprévus qui se sont déroulés ces derniers temps.

Le Projet de Loi réalise de l'avis des deux Commissions tous les desi-
derata qui pourraient être formulés à ce point de vue.

Le Rapporteur,
GEORGES DE RO.

Le Président,
Comte GOBLET D'ALVIELLA.